



Région PACA

MARIGNANE, le 16 août 2024

1A 196 684 2905 4

Monsieur David LISNARD
Président de l'Association
Des Maires de France
41 Quai d'Orsay
75007 PARIS

Référence : projet de Loi 150 Urbanisme Commercial transmis du Sénat le 24 juillet 2024
article L 111-2 du Code de l'Organisation Judiciaire – accès à la Justice
Lutte contre la corruption et les excès de pouvoirs des maires et d'autres autorités
Principe de précaution pour protéger les victimes d'infractions

Demande : Mettre en place un moratoire de 5 ans – lutter contre la fraude
réintégrer le principe de précaution avec le certificat d'urbanisme dans les dossiers
d'autorisation commerciale et de permis de construire pour contrôler la compatibilité des
projets avec les règlements des PLU et lutter contre la corruption.

Monsieur le Président,

Dans le prolongement de nos alertes concernant les dysfonctionnements de l'urbanisme commercial, nous avons l'honneur de vous communiquer le courrier que nous venons d'adresser à Madame Yaël BRAUN PIVET, Présidente de l'Assemblée Nationale.

Les nouveaux documents d'aménagement commercial qui vont être mis en place ne doivent pas reprendre toutes les erreurs et les fraudes calamiteuses du passé.

Les fraudeurs doivent être enfin devant les réalités et poursuivis pour leurs infractions continues (recels crimes et délits) si nous voulons retrouver une belle démocratie et une égalité des chances pour tous.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

Martine DONNETTE
La Présidente